

l'école Élémentaire Michel-SIRIEX **CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION
« LA BANDA D'OBJAT »**

Entre la commune d'OBJAT, représentée par son Maire, Philippe VIDAU, autorisé par le Conseil Municipal d'une part,

Et, l'Association « LA BANDA D'OBJAT » représentée par son Président, Michel DANA, d'autre part.

Cette convention concerne le projet suivant :

Pour la rentrée 2022/2025 une classe de CE2 de l'école Élémentaire Michel-SIRIEX sera concernée par ce projet. Elle sera constituée d'élèves novices réunis autour d'un projet commun :

La création d'un Orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant 3 ans.

Les instruments seront mis gratuitement à la disposition de chaque élève pendant les 3 ans.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Considérant le projet initié et conçu par l'association « LA BANDA D'OBJAT », pour la mise en place à compter du 1^{er} septembre 2022 à l'école Élémentaire Michel-SIRIEX d'une classe Orchestre à l'École, pour une durée de trois années.

Le conseil municipal de la commune d'OBJAT a voté une contribution financière d'un montant de 9 000.00 €.

La convention a une durée de 3 ans. Pour la période du 01/09/2022 au 06/07/2025.

La Mairie d'OBJAT versera la somme de 3 000.00 € par an, 2023, 2024 et 2025.

Ce versement sera effectué au compte de l'association (RIB ci-joint).

L'association s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de la classe Orchestre à l'École.

Fait à Objat, le 21/06/22

Le Maire d'Objat
Le Maire d'OBJAT

Philippe VIDAU



Le Président de l'association,

Michel DANA